



ARRETE

**PORTANT DELEGATION
A MADAME POIRAUD CORINE
AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIE TERRITORIAL**

HT/SM

ASG n° 06.0517

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-30 et R.2122-8,

A R R E T E

Article 1 : Madame Corine POIRAUD, née le 27 février 1968 à ROCHEFORT (Charente-Maritime), Agent Administratif Qualifié Territorial, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité :

- 1- Au titre de l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales pour procéder à la légalisation de toute signature apposée en sa présence par l'un de mes administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus.
- 2- Au titre de l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales pour procéder à la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Madame POIRAUD pourra valablement délivrer sous ma surveillance et ma responsabilité toutes copies, extraits et bulletins d'Etat-Civil quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort sur Mer et à Monsieur le Procureur de la République à Saintes.

Spécimen de signature

C. POIRAUD

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 mai 2006

Mairie de Royan,
le 17 mai 2006
Le Maire,
H. LE GUEUT